



**« Du savoir-faire à la compétence,
du savoir-être à l'excellence »**

PRANA INSPIRE

Gabriel LESQUOY
Formations & Coaching



BULLETIN D'INSCRIPTION

« Formation professionnelle en soins énergétiques et vibratoires »

du Lundi 23 Février au Dimanche 1^{er} Mars 2026

Nom, prénom :

Adresse :

Portable : **Mail :** **Tel :**

Profession :

Participation formation :

1400 euros net la formation complète (soins énergétiques et vibratoires)

Règlement par virement bancaire : **arrhes de 50% soit 700 euros**

Les 50% restant seront réglés par virement bancaire au plus tard le 16 Février 2026

Votre inscription est confirmée à réception de votre règlement acompte.

IBAN : FR76 3000 3024 2900 0203 3788 025 / BIC : SOGEFRPP

Bulletin à retourner (sans les CGI) en pièce jointe par email.

J'atteste avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Inscription (CGI) reçues avec ce bulletin et je les accepte.

Date :

Signature :



PRANA INSPIRE

Gabriel LESQUOY
Formations & Coaching

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION aux retraites et formations professionnelles Prana Inspire

Art. 1 : Inscription et paiement

Les inscriptions sont prises en compte à la réception du bulletin d'inscription signé et du règlement total ou partiel par chèque à l'ordre de Prana Inspire.

Art. 2 : Attestation

Chaque retraite suivie donne droit à une attestation délivrée sur demande.

Art. 3 : Annulation

Prana Inspire se réserve le droit d'annuler un groupe si le nombre de participants est insuffisant pour son organisation ou son fonctionnement ou si des circonstances imprévues l'exigent. En cas d'annulation, les frais d'inscription seront intégralement remboursés dans les jours suivant la notification de l'annulation.

Art. 4 : Désistement, interruption

En cas d'annulation par le stagiaire plus de 30 jours avant le début du stage, le montant versé sera intégralement remboursé moins 15 euros pour frais de dossier.

En cas d'annulation entre 15 et 30 jours avant le début du stage : 50% du montant versé sera retenu.

En cas d'annulation moins de 15 jours avant le début du séminaire ou pour tout stage commencé le coût total versé sera dû.

Tout stage commencé et interrompu par le stagiaire ne donnera lieu à aucun remboursement (stage et hébergement). L'animateur peut décider l'interruption d'un participant à son stage et son retour anticipé à domicile, pour conduite inadaptée au sein du groupe ou mise en danger pour sa propre santé physique et ou psychologique. Le stagiaire se verra alors remboursé des jours de stage non encore réalisés au jour de son départ.

Art. 5 : retard et départ anticipé d'une retraite ou d'une formation professionnelle

Quelque soit le motif à tout retard possible d'un participant au stage et ou son départ à son initiative avant la fin, ce dernier ne pourra demander un quelconque remboursement ou déduction à Prana Inspire qui ne peut être tenu pour responsable.

Art. 6 : Propriété intellectuelle

Les enregistrements audio et vidéo des contenus découverts lors d'une retraite ou d'une formation professionnelle ne sont pas autorisés.

Prana Inspire et l'animateur sont propriétaires des contenus relatifs aux ateliers et des documents pédagogiques. Toute personne reproduisant ou diffusant ces documents dans un cadre autre que privé est soumise aux peines prévues par la loi.

Art. 7 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le litige sera porté devant le Tribunal compétent de Nancy.

Art. 8 : Liberté intellectuelle

Si vous souhaitez vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique, voir www.bloctel.gouv.fr (Art. L223-2 du Code de la Consommation).

Art. 9 : Rétractation

Possibilité de vous rétracter après inscription et avant le début de la retraite. Voir art. 7, www.pranainspire.com, «CGV».

Art. 10 : Médiation

Possibilité d'avoir recours au service de médiation souscrit par Prana Inspire. Voir art. 9, www.pranainspire.com, «CGV».

